Les documents bancaires que «Libération» s'est procurés montrent que des intermédiaires imposés par l'ancien Premier ministre ont perçu des commissions liées au contrat d'armement signé avec le Pakistan en 1994.

Les commissions suspectes du réseau Balladur

L'ESSENTIEL

LE CONTEXTE
De nouveaux éléments montrent que des intermédiaires balladuriens ont perçu des commissions en 1995 lors de la vente de sous-marins au Pakistan.

L'ENJEU
Quelle est la vérité sur l'attentat de Karachi?

Par **GUILLAUME DASQUIÉ**

La campagne d'Edouard Balladur pour la présidentielle de 1995 a-t-elle bénéficié d'un financement illicite en relation avec le contrat de sous-marins français vendus au Pakistan? Depuis février, en marge de l'affaire de l'attentat de Karachi qui a entraîné la mort de 11 Français en 2002, la Division nationale des investigations financières (Dnif) mène une enquête préliminaire sur ces soupçons de corruption politique, sans que, jusqu'à présent, aucun élément concret ne vienne étayer cette thèse. Mais des documents inédits obtenus par *Libération* démontrent que deux intermédiaires imposés par les balladuriens ont au moins reçu 54 millions de francs, le 2 juin 1995, dans le cadre d'un ac- ●●●

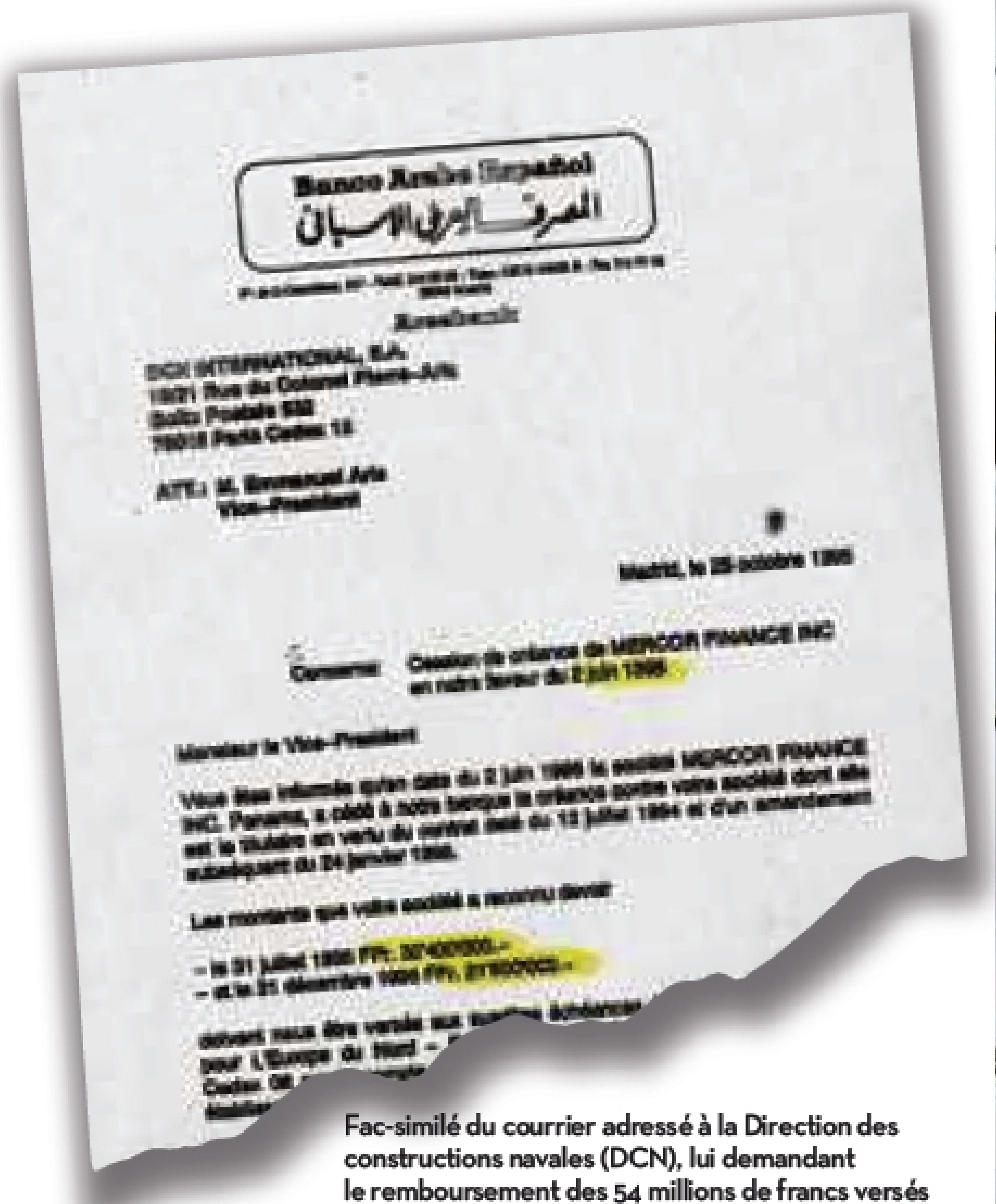
Banco Arabe Español

DCN INTERNATIONAL, S.A.

Madrid, le 25 octobre 1995

Concerne: Cession de créance de MERCOR FINANCE INC en notre faveur du 2 juin 1995.

Monsieur le Vice-Président

Vous êtes informés qu'en date du 2 juin 1995 la société MERCOR FINANCE INC. Panama, a cédé à notre banque la créance contre votre société dont elle est le titulaire en vertu du contrat daté du 12 juillet 1994 et d'un amendement subséquent du 24 janvier 1995.

Les montants que votre société a reconnu devoir

Fac-similé du courrier adressé à la Direction des constructions navales (DCN), lui demandant le remboursement des 54 millions de francs versés à la société Mercor Finance, gérée par des intermédiaires imposés à la DCN par les balladuriens.

1992-2008

▸**21 septembre 1992** La DCN passe un accord avec une officine spécialisée dans le versement de commissions sur les contrats d'armement, la Sofma, dans le cadre de tractations pour la vente de sous-marins au Pakistan. La Sofma recevra 6,25% du marché pour corrompre les décideurs locaux.

▸**12 juillet 1994** Les balladuriens imposent à la DCN un nouveau réseau de commissions, Mercor Finance, qui doit recevoir 4% du marché, en plus de celles de la Sofma. Au total, les commissions atteignent 10,25%.

▸**21 septembre 1994** La France et le Pakistan signent officiellement le contrat d'armement pour la vente des sous-marins Agosta. Pour un budget de 5,41 milliards de francs. La Sofma doit répartir 338 millions de francs de commissions, et Mercor 216 millions de francs.

▸**24 janvier 1995** Les deux hommes d'affaires libanais contrôlant Mercor exigent et obtiennent la signature d'un avenant. Il stipule que l'essentiel de leurs 216 millions de francs soit versé avant le 31 décembre 1995. La DCN leur débloque une première tranche de 130 millions de francs.

▸**23 avril 1995** Edouard Balladur perd au premier tour de l'élection

Le 29 mars 1995, Nicolas Sarkozy, ministre du Budget, et Edouard Balladur, Premier ministre.
PHOTO DAHER. GAMMA

●●● cord prévoyant le versement global de 216 millions de francs sur douze mois. Un pactole susceptible d'avoir alimenté des flux de rétrocommissions illégales, alors que les deux hommes n'ont joué aucun rôle dans les négociations commerciales menées pour vendre ces sous-marins. Dans le même temps, nous sommes en mesure de révéler que le compte de campagne de Balladur a enregistré un dépôt en espèces suspect de 10 millions de francs (lire ci-dessous). Tout cela alors que Nicolas Sarkozy était à la fois le porte-parole de l'ex-Premier ministre et le ministre du Budget.

RALLONGE. Pour tracer ces mouvements financiers, nous avons confronté des documents confidentiels, notamment le contrat d'armement lui-même, de 197 pages – dont la justice réclame en vain un double, mais dont *Libération* a obtenu une copie intégrale. Quand, au printemps 1994, la Direction des constructions navales (DCN), placée sous la tutelle directe du ministère de la Défense, apprend qu'elle remportera au Pakistan ce contrat de 5,41 milliards de francs, elle s'engage à verser 338 millions de francs de commissions. Soit 6,25% aux intermédiaires locaux lui ayant permis de l'emporter. Un scénario confirmé le 9 avril par Henri Guittet, un haut responsable de l'armement, lors de son audition par le juge Marc Trévidic. Puis, à Paris, sans motif sérieux, les cadres de la DCN reçoivent du pouvoir politique l'ordre de négocier avec deux nouveaux intermédiaires et de débloquer une rallonge de 4% (soit 216 millions de francs), dont on suspecte aujourd'hui qu'elle a servi de rétrocommission illégale.

«Il est parfaitement exact que Ziad Takieddine a été imposé à la DCNI [filiale de la DCN dédiée aux questions financières, ndlr] *par le pouvoir politique, ainsi qu'Abdulrahman el-Assir»*, a affirmé Gérard Menayas, directeur financier de la DCNI de 1992 à 2002, au juge Marc Trévidic. Ce que confirme Emmanuel Aris, un cadre de DCNI : *«M. Castellan* [patron de la DCN, ndlr] *m'a demandé d'aller le voir. M. Takieddine lui avait été présenté par M. Dornedieu de Vabres, qui était au cabinet de M. Léotard* [ministre de la Défense du gouvernement Balladur]. *D'après ce que m'a dit* **Suite page 4**

La campagne de Balladur a bénéficié d'importants dons suspects.

Les heureux millions du candidat de 1995

Libération a pris connaissance de documents bancaires portant sur la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, et émanant de l'agence du Crédit du Nord située au 6, boulevard Haussmann à Paris, qui a géré le compte par lequel passaient les recettes et les dépenses du candidat. Ce compte numéro 327548 avait été ouvert par l'Aficeb, l'Association pour le financement de la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, la structure fondée par ses amis politiques pour prendre en charge ses frais électoraux. Un aspect matériel crucial, puisque Jacques Chirac, leur ennemi du moment, conservait la haute main sur le RPR et sur ses capacités de financement.

Or, les relevés de ce compte montrent que le 26 avril 1995, l'Aficeb a encaissé une importante remise d'argent liquide : 10 millions de francs déposés en une seule fois et sans justificatif sérieux. Sur le bordereau bancaire, il a été mentionné que l'argent provenait de collectes effectuées lors des meetings électoraux. Un détail étonnant. Selon le décompte des billets effectué par les guichetiers du Crédit du Nord, la moitié de ces 10 millions a été apportée en coupures de 500 francs. Au total, cette remise d'espèce représente près de 20% des recettes globales mentionnées dans le compte de campagne de Balladur, tel qu'il a été arrêté deux mois plus tard, pour être déposé au Conseil constitutionnel le 5 juillet 1995. Une opération essentielle, la loi interdisant au candidat de présenter un état comptable en déficit. Le 11 octobre suivant, l'institution, alors présidée par Roland Dumas, a définitivement validé les comptes du candidat Balladur, dans une délibération qui ne fait aucune référence au versement des 10 millions.

Le 26 avril 1995, 10 millions de francs en liquide ont été versés sur son compte de campagne.

Il y a près d'un an, le 28 juin 2009, Edouard Balladur s'était indigné que des soupçons de financement illicite puissent lui être adressés pour sa campagne de 1995, qualifiant de *«parfaitement infondé»* le scénario selon lequel une partie de l'argent du contrat des sous-marins au Pakistan serait revenue dans les caisses de son mouvement politique. Sollicité par *Libération*, le comptable de la campagne balladurienne n'a pas souhaité répondre à nos questions.

G.D.

ÉDITORIAL
Par **LAURENT JOFFRIN**

Projecteur

L'affaire de l'attentat de Karachi n'a pas fini de livrer ses mystères. Petit à petit, au fil de notre enquête, de nouveaux éléments apparaissent, qui en font un écheveau complexe et sulfureux. D'abord braqué sur les commissions versées au Pakistan – et dont l'interruption, selon certaines sources, aurait causé l'attentat –, le projecteur se déplace maintenant sur les rétrocommissions, c'est-à-dire sur l'argent occulte issu des mêmes contrats d'armement, mais versé cette fois en France. Ces rétrocommissions, il faut le préciser, sont doublement condamnables. Non seulement elles sont l'aboutissement d'un circuit d'argent noir, mais encore elles viennent alimenter un financement illégal sur le territoire même de l'Etat qui a vendu les matériels, en l'occurrence la France. Pour l'instant, la preuve décisive que ces fonds auraient permis de solder les comptes de campagne d'Edouard Balladur manque. Mais deux éléments mis au jour par *Libération* renforcent le soupçon : le gouvernement Balladur a imposé ses intermédiaires dans les circuits de financement occultes ; le compte de campagne du même Balladur a été au même moment alimenté par une somme importante versée en liquide. Bien sûr, les intéressés se défendront en expliquant que ces deux faits – qu'ils contesteront – sont de toute manière indépendants l'un de l'autre. Peut-être. Mais leur concomitance et la précision des éléments que nous décrivons doivent inciter les enquêteurs à redoubler d'énergie. La lutte contre l'argent noir est un rocher de Sisyphe.

présidentielle, en arrivant en troisième position.

▸2 juin 1995 Les émissaires de Mercor s'adressent à une banque basée en Espagne pour lui céder leur contrat avec la DCN et recevoir en retour, de manière anticipée, 54 millions de francs.

▸15 juillet 1996 Sur ordre de Jacques Chirac, président de la République depuis un an, les versements au profit de Mercor sont stoppés au motif qu'ils pourraient alimenter des flux de rétrocommissions.

▸12 octobre 1999 Au Pakistan, coup d'Etat et arrivée au pouvoir du général Musharraf, qui entend neutraliser les réseaux financiers qui ont profité à ses adversaires politiques.

▸1er juin 2000 Les autorités d'Islamabad sollicitent un cabinet d'investigation britannique pour retrouver les bénéficiaires des réseaux de corruption de la Sofma, désormais considérés comme des ennemis du nouveau pouvoir politique pakistanais.

▸28 septembre 2000 En France, l'entrée en vigueur de la convention OCDE, interdisant de verser des commissions à l'étranger, a conduit les officines à procéder à des versements anticipés. Mais les trois réseaux ●●●

Suite de la page 3 *M. Castellan, le nom de Takieddine lui avait été donné par les autorités françaises.»*

Les deux hommes entament alors des négociations plus que serrées avec la DCN. Ils exigent que l'intégralité des 216 millions de francs soit payée au plus tard en janvier 1995. Une demande insolite, considérée comme inacceptable, puisque le versement des commissions s'effectue d'ordinaire sur plusieurs années, au prorata de la réalisation et du paiement du chantier (initialement prévus en 126 mensualités). Finalement, selon un accord du 24 janvier 1995 entre un représentant de DCN et Mercor Finance, la société offshore représentant Takieddine et El-Assir, il est convenu qu'un premier versement de 130 millions sera débloqué à la signature, peu après le 24 janvier, puis deux autres tranches étalées jusqu'au 31 décembre 1995, et une dernière en fonction de la réalisation du chantier.

Mais le calendrier ne semble toujours pas convenir aux deux hommes d'affaires d'origine libanaise mis en place par les balladuriens. Le courrier d'une banque à capitaux libyens basée à Madrid, la Banco Arabe Español (lire page 2), montre que les intermédiaires ont transformé l'accord en lettre de créance, qu'ils ont cédée pour percevoir l'argent le 2 juin 1995. Un mois avant l'échéance imposant aux candidats à la présidentielle de déposer leurs comptes de campagne. Dans ce courrier à un vice-président de la DCN, la banque précise avoir versé 54 millions de francs à Mercor Finance au titre de la lettre de créance détenue contre la DCN, et demande à celle-ci de rembourser. Ces 54 millions correspondent en réalité à la somme des deux échéances prévues pour être honorées les 31 juillet et 31 décembre 1995. Mais, manifestement, ces dates étaient trop éloignées pour les intérêts que Takieddine et El-Assir représentaient…

CORRUPTION. Le 15 avril dernier, Takieddine a été entendu par le juge et a nié toute implication. Jusque-là, des salariés de la DCN avaient indiqué que les deux Libanais auraient également pu utiliser ces fonds pour corrompre la Première ministre pakistanaise de l'époque, Benazir Bhutto, en remettant des fonds à son mari, Ali Zardari – devenu depuis président après un séjour en prison pour corruption. Des faits que nous avions corroborés lors de notre enquête à Karachi en novembre, en mettant à jour des documents montrant qu'El-Assir avait bien remis de l'argent à Zardari entre 1994 et 1995. Mais pour 23 millions de francs. Nous sommes loin des 184 millions perçus en 1995 par El-Assir et Takieddine. Peu après, en 1996, à la faveur de l'élection de Jacques Chirac, des notes internes de la DCN indiquent que le solde de leurs 4% de commissions, soit 32 millions de francs, n'a pas été honoré par crainte qu'il alimente un système de rétrocommissions…

Un défaut de paiement à l'origine de l'attentat ?

Selon des documents inédits, les commissions promises aux Pakistanais par les Français ont été interrompues un an avant l'attaque terroriste de Karachi.

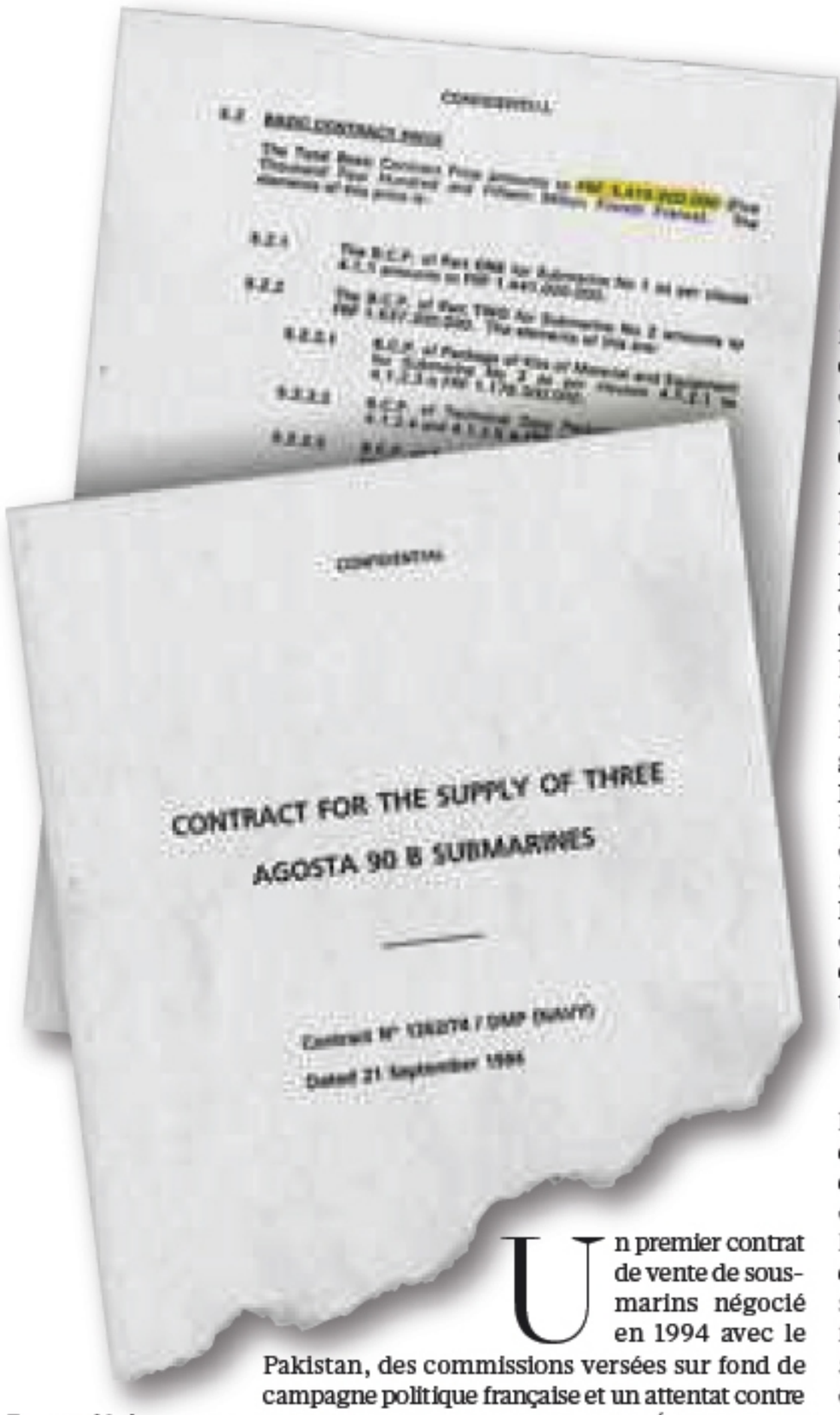

Fac-similé du contrat commercial signé entre la DCN et le Pakistan pour la vente de trois sous-marins militaires de type Agosta, en 1994. Montant total de la transaction : 5,415 milliards de francs (soit 826 millions d'euros).

Un premier contrat de vente de sous-marins négocié en 1994 avec le Pakistan, des commissions versées sur fond de campagne politique française et un attentat contre un bus qui a coûté la vie à 14 salariés (dont 11 Français) de la Direction des constructions navales (DCN) à Karachi, le 8 mai 2002… Depuis un an, au tribunal de grande instance de Paris, les juges chargés de l'instruction de l'affaire de Karachi avaient abandonné la piste islamiste et privilégiaient l'hypothèse d'une vengeance pour des commissions non versées en relation avec le contrat d'armement signé par la DCN. Les magistrats s'intéressaient notamment aux allégations concernant le premier flux de corruption, apparemment négocié par des proches de Balladur et interrompu dès 1996 (lire page précédente). Sans toutefois pouvoir expliquer pourquoi six ans avaient passé avant que l'attentat ne se produise.

2001, un flux de commissions s'interrompt

Or des éléments ignorés jusqu'à ce jour, et obtenus par *Libération* au Pakistan, montrent qu'un deuxième flux de corruption promis par l'industrie française de l'armement a été interrompu dans le courant de l'année 2001, soit dans les mois précédant l'attentat. Ces émoluments venaient remercier une grande variété de personnages pakistanais décisifs pour la signature du contrat des sous-marins Agosta de 1994, ainsi que deux autres marchés connexes. L'un, en 1995, avec Thomson CSF pour la fourniture des sonars. L'autre, en 1996, avec Aérospatiale pour des missiles Exocet SM-39.

Ces révélations trouvent leur origine dans une plainte déposée devant la cour d'appel de Karachi, le 29 août 2009, par un industriel pakistanais qui a orchestré le système de corruption voulu par la France. L'homme pivot, Ahmad Jamil Ansari, a engagé ces démarches pour obtenir réparation des procédures extrajudiciaires et des mesures administratives qui ont frappé les intermédiaires impliqués dans le contrat pour ces sous-marins Agosta, au début des années 2000, après l'arrivée de Pervez Musharraf à la tête du Pakistan. Le général entendait neutraliser les réseaux militaires et financiers en cheville avec ses adversaires politiques – en particulier le couple Benazir Bhutto-Ali Zardari.

6,25% pour les intermédiaires, du balayeur au président

Lors d'un entretien téléphonique que nous avons eu avec Ahmad Jamil Ansari, celui-ci a confirmé et détaillé les informations ressortant des archives qu'il a déposées à la cour d'appel de Karachi à l'appui de sa plainte. Il dit comment il a été recruté en 1992 par les représentants d'une officine parisienne chargée d'exporter les matériels de guerre français, la Sofma, devenue depuis la Sofema. Il avait pour mission d'acheter les bonnes grâces des décideurs de son pays pour les forcer à acquérir des sous-marins Français de la DCN plutôt que des sous-marins allemands ou suédois. Trois hommes participaient à la manœuvre, permettant de distribuer des enveloppes à l'ensemble des protagonistes clés. Outre Ahmad Jamil Ansari, il s'agit de Aamir Lodhi (un homme d'influence, frère de l'ex-ambassadrice du Pakistan à Washington) et de Zafar Iqbal, un ancien militaire de haut rang installé à l'étranger.

Leur intervention sur le marché principal, celui des sous-marins Agosta, avait un coût bien chiffré : 6,25% du montant total de cette vente signée le

••• pakistanais de la Sofma ne profitent pas de ce dispositif.

▸17 avril 2001 L'un des gros bénéficiaires du schéma de corruption de la Sofma, l'amiral Mansur ul-Haq, ex-chef d'état-major de la marine (ici en photo lors de tractations avec la Sofma, en 1995, à Monaco), est interpellé au

REUTERS

Texas et extradé vers le Pakistan.

▸Janvier-décembre 2001 L'argent des trois réseaux pakistanais n'arrive plus. L'un des responsables, Zafar Iqbal, réclame son dû à la Sofma.

▸8 mai 2002 A Karachi, un kamikaze fait exploser un bus rempli de salariés de la DCN qui travaillaient à l'assemblage des sous-marins vendus au Pakistan. Quatorze employés dont onze Français sont tués.

▸26 septembre 2008 La marine pakistanaise inaugure le dernier sous-marin français. Le paiement du chantier a cessé un an plus tôt.

DR

21 septembre 1994 à Islamabad. Soit 338 millions de francs. À honorer en fonction de l'avancement des travaux. *«Ces 6,25% devaient à mon sens couvrir l'ensemble des intervenants, du balayeur [...] au Premier ministre pakistanais, en passant par tous les échelons»*, a estimé le coordinateur de ces opérations chez DCN, Emmanuel Aris, interrogé comme témoin par le juge antiterroriste Marc Trévidic le 23 novembre dernier. Un avis corroboré par le responsable de ces opérations chez la Sofma, Henri Guittet, entendu le 9 avril.

Les premiers ennuis sont apparus en 1997, après l'arrivée au pouvoir de Nawaz Sharif, concurrent de longue date du couple Bhutto-Zardari. Ils se sont concentrés sur Ahmad Jamil Ansari et sur l'amiral Mansur ul-Haq, chef d'état-major de la marine au moment de la signature des contrats. Le premier évoque dans sa plainte un interrogatoire musclé, dans un cadre extrajudiciaire, tandis que le second, cette année-là, est contraint de démissionner après avoir été accusé de corruption. Cependant, malgré cet épisode, l'argent de la Sofema a continué à alimenter les comptes en banque de la plupart des acteurs ayant favorisé la vente des sous-marins et des missiles.

Musharraf fait le ménage et change la donne

Mais l'arrivée au pouvoir du général Musharraf, après le coup d'état du 12 octobre 1999, installe une ligue de militaires soucieux d'écarter durablement les réseaux adverses. Le National Accountability Bureau (NAB) – sorte de Cour de discipline budgétaire – est l'instrument de cette purge. Il s'attache les services d'une société de renseignement privé britannique, Broadsheet LLC, pour mener la traque. A Londres, nous avons retrouvé un consultant de cette discrète agence. Dans une correspondance écrite, il nous a expliqué comment, au mois de juin 2000, des officiels pakistanais ont fait appel à leur service pour retrouver les avoirs de 300 ressortissants, dont ceux mêlés aux ventes d'armes avec la France.

L'enquête planétaire a connu des résultats spectaculaires. L'amiral Mansur ul-Haq, qui depuis son limogeage du ministère de la Défense goûtait une vie paisible à Austin, au Texas, a été interpellé le 17 avril 2001 à la demande d'Islamabad puis extradé. Revenu dans son pays, il a reconnu avoir perçu 7,5 millions de dollars dans le cadre du contrat Agosta et du contrat des missiles SM-39, et les a remboursés. Plusieurs officiers de rangs inférieurs ont été poursuivis et condamnés. D'autres personnalités ont été moins malheureuses. Comme Aamir Lodhi, détenteur d'un passeport américain, recherché par Interpol en octobre 2001 à la demande du Pakistan. Nous avons retrouvé la trace de cet homme, à la croisée des réseaux affairistes et militaires, et dont le numéro de téléphone renvoie vers une chambre de bonne située à Monaco. Disposant en réalité d'un domicile bien plus spacieux dans le quartier de l'avenue Foch, à Paris, il aurait bénéficié de la protection de l'administration française.

En France, une loi anticorruption

En France précisément, à la même période, une législation anticorruption inspirée par l'OCDE est appliquée depuis le 28 septembre 2000, interdisant dorénavant de payer des commissions sous n'importe quelle forme. Dans cette perspective, sur les grands contrats, les industriels français ont procédé à des versements anticipés, avant l'entrée en vigueur de la loi. Dans le bureau du magistrat antiterroriste, le responsable du département des litiges à la DCN, Guy Robin, interlocuteur de la Sofema, a confirmé ce modèle théorique. Mais les archives d'Ahmad Jamil Ansari montrent que la Sofema a simplement cessé de payer les intermédiaires, sans suggérer de versement anticipé. Et selon des messages échangés avec Zafar Iqbal, l'un des intermédiaires pakistanais, cette interruption brutale a été accompagnée d'un échange de courriers acrimonieux dans le courant de l'année 2001.

G.D.